
Rapport de la réunion technique sur le Programme Régional d'Observateurs de la CTOI

Seychelles, 19-21 mai 2010

IOTC-2010-ROS-R[F]

SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Ouverture de la réunion.....	3
Objectifs du programme ROS de la CTOI.....	3
Revue des projets d'observateurs dans l'Océan Indien et dans d'autres ORPG-Thons	3
South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP)	3
Plan Régional de Surveillance des Pêches de la Commission de l'Océan Indien (COI).....	4
Programme d'observateurs des pêches (OBSPEC) des Terre Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) ...	4
Programmes d'observateurs thoniers dans le monde	4
Revue des propositions des manuels de l'observateur et de formation.....	5
Réalisation a l'échelle nationale	6
Règles et procédures de déclaration au Secrétariat de la CTOI et d'utilisation des données collectées	6
Autres questions.....	7
Annexe I Ordre du jour	8
Annexe II Liste des participants.....	9
Annexe III Liste des documents	12
Annexe IV Résolution 10/04 sur un Programme Régional d'Observateurs	13
Annexe V Comparaison des programmes d'observateurs dans l'Océan Indien.....	16
Annexe VI Données de base a collecter.....	17
Annexe VII Modèle de rapport de marée pour les observateurs.....	28
Annexe VIII Prérequis de base pour la certification des observateurs de la CTOI	33

OUVERTURE DE LA REUNION

1. La Réunion technique sur le Programme régional d'observateurs de la CTOI (« ROS ») s'est tenue aux Seychelles, du 19 au 21 mai 2010 et a été ouverte par Alejandro Anganuzzi, Secrétaire exécutif de la CTOI.
2. Le Dr Tom Nishida fut élu Président de la réunion et l'ordre du jour fut adopté comme présenté en [Annexe I](#).
3. La liste des participants et la liste des documents présentés au cours de la réunion sont fournies respectivement en [Annexe II](#) et en [Annexe III](#).

OBJECTIFS DU PROGRAMME ROS DE LA CTOI

4. Le ROS a été recommandé par le Comité scientifique depuis plusieurs années et, en 2009, la Commission a adopté la Résolution 09/04 *Programme régional d'observateurs*, dans le but de collecter des données fiables sur les captures et autres données scientifiques relatives aux pêcheries de thons et d'espèces apparentées (ainsi qu'aux captures accessoires) dans la zone de compétence de la CTOI.
5. En 2010, la Résolution 09/04 fut remplacée par la Résolution 10/04 *Sur un Programme régional d'observateurs* ([Annexe IV](#)) qui inclut des modifications suggérées par le Comité scientifique concernant l'application du ROS aux flottilles artisanales.
6. Selon la Résolution 10/04, le programme est basé sur une réalisation au niveau national et devrait débiter le 1^{er} juillet 2010 ; le Comité scientifique devra élaborer un manuel de l'observateur (incluant les données de bases à collecter), un modèle de rapport de marée et un programme de formation, qui serviront aux CPC dans l'élaboration de leurs programmes. Le ROS étant basé sur une réalisation à l'échelon national, les CPC devront élaborer leurs propres Programmes nationaux d'observateurs pour déployer des observateurs sur leurs navires.
7. Le Secrétariat a travaillé en collaboration avec le bureau d'étude *Capricorn Fisheries* (Afrique du sud) pour préparer des manuels et un jeu de données de base à collecter par les observateurs embarqués. Ces documents furent présentés et adoptés durant cette réunion.

REVUE DES PROJETS D'OBSERVATEURS DANS L'OCEAN INDIEN ET DANS D'AUTRES ORGP-THONS

South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP)

8. Le Secrétaire exécutif du SWIOFP a présenté les activités d'observateurs qui sont actuellement conduites dans le cadre de ce projet. Le projet rassemble 9 pays (Comores, France, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Afrique du sud et Tanzanie) du sud-ouest de l'océan Indien (avec la Somalie comme observateur officiel) et couvre deux grands écosystèmes marins (« LME »), ceux d'Agulhas et de Somalie. Les objectifs principaux du projet sont de combler les lacunes en matière de recherches sur les pêcheries de la région, y compris les questions relatives au renforcement des capacités. Quatre des six composantes (crustacés, démersaux, pélagiques et biodiversité) incluent le déploiement d'observateurs et le projet a prévu un total de 3500 jours-observateurs, dont environ 1000 dédiés à la composante pélagique sur une durée de deux ans. Cinq observateurs par pays seront formés durant 3 semaines dans le cadre du projet et le SWIOFP est prêt à utiliser les formulaires et le modèle de rapport conçus par la CTOI pour la composante pélagique.
9. Les observateurs formés pourront être utilisés par leurs pays respectifs pour des activités en dehors du cadre du SWIOFP (durant le déroulement de celui-ci ou après sa conclusion) : en particulier, ils pourraient intervenir dans le cadre des programmes nationaux des pays participant au ROS de la CTOI.

Fisheries Regional Monitoring Programme (Plan Régional de Surveillance des Pêches) de la Commission de l'océan Indien (COI)

10. La Commission de l'océan Indien met en place un projet financé par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne (« DG-mare »), qui durera jusqu'en 2011. Dans le cadre des activités de suivi et surveillance, une composante « observateurs scientifiques » a été élaborée, qui sera déployée dans 5 pays de la COI (Comores, La Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles) et comprendra la formation de 3 observateurs par pays. Les observateurs devront avoir une accréditation régionale pour pouvoir exercer sur un navire –national ou sous licence– dans les eaux de la COI. En plus de la formation dispensée, le projet aidera également les pays à gérer leurs observateurs. L'objectif principal de cette composante est d'aider les pays de la COI, tous membres de la CTOI, à respecter les résolutions de la CTOI et à améliorer leur capacité à développer une stratégie coordonnée pour le développement durable des pêcheries.

Programme d'observateurs des pêches (OBSPEC) des Terre Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

11. L'administration des TAAF est en charge de la gestion scientifique et logistique des îles éparses de l'océan Indien (Europa, Tromelin, Juan de Nova, Glorieuses, Bassas de India) des archipels des Kerguelen et de Crozet, des îles sub-antarctiques de Saint Paul et d'Amsterdam, ainsi que de la Terre Adélie dans l'Antarctique. Les TAAF réalisent actuellement deux programmes d'observateurs, l'un dans les îles éparses et Mayotte concernant les thons et les espèces apparentées, depuis 2006 (OBSPEC) et l'autre dans les terres australes concernant les pêcheries de légine, depuis 1979 (Contrôleur des Pêches – COPEC).
12. OBSPEC est un projet d'observateurs scientifiques visant à collecter des informations sur les captures, les prises accessoires et les rejets, ainsi qu'à contrôler les activités et le respect des mesures dans les eaux des TAAF. Les observateurs suivent une formation de trois semaines avant d'être déployés à bord des navires autorisés, avec un taux de couverture d'environ 40%.

Programmes d'observateurs thoniers dans le monde

13. Dans le cadre du projet d'information sur les programmes d'observateurs dans le monde (2000-2009), financé par le gouvernement japonais, 82 programmes d'observateurs furent étudiés, couvrant cinq organisations internationales, 47 agences des pêches et entreprises, dans 17 pays. Sur la base des informations recueillies, les programmes d'observateurs ont été classés en trois groupes, à savoir « scientifiques », « surveillance (contrôle/application) » et « pêcheries ». Le premier groupe ne collecte que des informations à caractère scientifique tandis que le second suit les questions juridiques et d'application mais peut également servir à la collecte d'informations scientifiques de base. Le troisième et dernier groupe correspond à des programmes regroupant les activités des deux premiers groupes, dans lesquels les observateurs recueillent principalement des informations scientifiques mais doivent également surveiller l'application et signaler toute activité illégale aux autorités responsables.
14. Ces dernières années, un nouveau type de programmes d'observateurs a vu le jour, basé sur l'enregistrement vidéo automatisés. L'analyse des coûts montre que les systèmes d'observation automatisés sont en général moins chers, bien que les informations recueillies restent pour le moment limitées.
15. D'autres projets d'observation des pêcheries thonières de l'océan Indien furent également présentés (à La Réunion, sur la flotte de senneurs de l'Union européenne, sur les palangriers sud-africains, japonais et taïwanais et à Madagascar). Leurs caractéristiques principales sont comparées dans le tableau de l'[Annexe V](#).

16. Les deux objectifs principaux des différents programmes d'observateurs mis en place dans l'océan Indien et présentés au cours de cette réunion sont *i*) l'observation scientifique (collecte uniquement de données scientifiques) et *ii*) la surveillance (contrôle/application). Les activités correspondant à chacun de ces objectifs sont assez différentes et donc difficiles à conduire simultanément. Notamment, la perception du rôle de l'observateur par les capitaines et les membres d'équipage est très différente selon que son rôle est purement scientifique ou également consacré à la surveillance (contrôle/application). Dans ce dernier cas, l'observateur peut parfois être assimilé à un inspecteur.
17. Le groupe s'est accordé à dire que le ROS de la CTOI devrait avoir un but exclusivement scientifique et que les informations à collecter devraient donc être de nature scientifique. Cependant, il fut indiqué que les Programmes nationaux d'observateurs pourraient inclure des composantes de contrôle et d'application à la discrétion des pays concernés.
18. Le groupe a signalé que plusieurs projets d'observateurs dans la région se chevauchaient en termes de pays concernés et de zones couvertes (par exemple COI et SWIOFP) et a recommandé que les efforts, en particulier en ce qui concerne les formations, soient coordonnés pour éviter autant que possible la redondance.
19. Le groupe a également noté que, en général, peu de cas est fait des observateurs lorsqu'ils ne sont pas en mer et a exprimé son inquiétude concernant la pérennité des programmes d'observateurs une fois les projets régionaux terminés. Cependant, il a été rappelé que les observateurs formés dans le cadre de ces projets pourraient et devraient être impliqués dans les Programmes nationaux d'observateurs et dans les activités qui leur feront suite, dans le cadre du respect des résolutions de la CTOI. Par ailleurs, il fut proposé qu'un ou deux observateurs formés pourraient soit former de nouveaux observateurs soient bénéficier de bourses pour étudier à l'étranger. Cela permettrait d'accroître la capacité de gestion de leurs pays respectifs.
20. Afin de s'assurer que les critères de base de sélection des observateurs soient respectés, il fut recommandé qu'une accréditation officielle par la CTOI soit mise en place pour les observateurs participants au ROS.

REVUE DES PROPOSITIONS DES MANUELS DE L'OBSERVATEUR ET DE FORMATION

21. Le groupe a discuté et décidé d'un ensemble de données scientifiques de bases devant être collectées dans le cadre du ROS ([Annexe VI](#)). Il a été recommandé que le Secrétariat finalise rapidement les manuels de l'observateur et de formation afin qu'ils soient utilisés comme base pour les Programmes nationaux d'observateurs. Le Secrétariat devrait également élaborer un ensemble de formulaires correspondant aux données de bases à collecter, qui puissent être utilisés par les CPC.
22. Il fut souligné que ces données de base sont un jeu de données minimal et que les CPC pouvaient collecter d'autres informations dans le cadre de leur Programme national d'observateurs.
23. Le jeu de données de base à collecter, tels que défini au cours de cette réunion, sera présenté pour validation au Comité scientifique de la CTOI lors de sa 13^e session en décembre 2010, aux Seychelles.
24. Les CPC qui ont déjà mis en place un programme d'observateurs devront modifier leurs formulaires afin de les rendre compatibles avec le jeu de données de base à collecter.
25. Le groupe a recommandé que, en plus des formulaires, le Secrétariat développe une base de donnée simple que les CPC pourront utiliser pour saisir et stocker leurs données d'observateurs. Dans l'optique d'éviter la redondance, il conviendra d'étudier la possibilité d'utiliser la base de données élaborée par la CPS.

26. Les manuels, les formulaires ainsi que la base de données devront être mis à disposition des CPC sur le site Web de la CTOI.

REALISATION A L'ECHELLE NATIONALE

27. L'Union européenne, la France (La Réunion et TAAF), la Corée, Madagascar et l'Afrique du Sud déploient déjà des observateurs à bord de leurs propres navires ou à bord des navires autorisés à pêcher dans leur ZEE. Ces CPC devront vérifier que les informations qu'elles recueillent sont compatibles avec le jeu de données de base qui sera validé par le Comité scientifique et, si nécessaire, devront adapter leurs programmes de collecte et leurs systèmes de déclaration.
28. Le Japon a formé 18 observateurs (3 Japonais et 15 Indonésiens) qui seront déployés à bord de leurs palangriers opérant dans l'ensemble de l'océan Indien, afin de couvrir 5% des opérations de pêche.
29. Taïwan, Chine a formé 60 observateurs qui seront déployés à bord des navires de leur flotte opérant dans les trois océans, avec comme objectif de couvrir plus de 5% des opérations de pêche dans l'océan Indien.
30. La Corée a formé six nouveaux observateurs en 2010, qui furent déployés sur des palangriers pêchant les thons tropicaux et le thon rouge du sud dans les océans Indien et Atlantique. La couverture du Programme national d'observateurs de la Corée devrait s'accroître au cours des prochaines années pour respecter le chiffre de 5% prévu par la résolution.
31. Les Seychelles et la Thaïlande ont indiqué qu'elles étaient en train d'élaborer leurs programmes nationaux pour déployer des observateurs conformément aux dispositions de la résolution. La formation des observateurs devrait débiter sous peu aux Seychelles et en Thaïlande, respectivement par le biais du SWIOFP et du SEAFDEC.
32. Il fut signalé que, depuis l'an dernier, il n'a pas été possible de déployer des observateurs à bord des senneurs européens et seychellois du fait de la piraterie qui sévit dans l'océan Indien. En dehors des problèmes de sécurité, les gardes armés déployés à bord de ces navires occupent les places normalement réservées aux observateurs. Cette situation ne devrait pas changer dans un futur proche.

REGLES ET PROCEDURES DE DECLARATION AU SECRETARIAT DE LA CTOI ET D'UTILISATION DES DONNEES COLLECTEES

33. Comme indiqué dans la Résolution 10/04 *Sur un programme régional d'observateurs*, un rapport devrait être soumis au Secrétariat de la CTOI à l'issue de chaque marée :
« L'observateur, dans les 30 jours suivant la fin de chaque marée, fera rapport à la CPC du navire. La CPC transmettra, sous 90 jours, ce rapport (pour lequel il est recommandé d'utiliser une grille de 1°x1°) au Secrétaire exécutif, qui le mettra, sur demande, à la disposition du Comité scientifique. Dans le cas où le navire pêche dans la ZEE d'un État côtier, le rapport sera également transmis à cet État. »
34. Le groupe a discuté et décidé d'un Modèle de rapport de marée pour les observateurs qui sera utilisé par les CPC pour leur déclaration à la CTOI et à l'État riverain concerné ([Annexe VII](#)). Afin d'éviter les coûts et les délais relatifs à la traduction de ce rapport avant sa soumission au Secrétariat, ce modèle devra être essentiellement constitué de tableaux faciles à remplir par l'observateur.

35. Le Modèle de rapport de marée pour les observateurs tel que défini au cours de cette réunion sera présenté au Comité scientifique de la CTOI pour validation lors de sa 13^e session en décembre 2010, aux Seychelles.
36. Comme prévu dans les résolutions concernant les données exigibles par la CTOI, il est demandé aux CPC de fournir des estimations des captures accessoires. Dans le cas d'un observateur à bord d'un navire attributaire d'une licence de pêche, le groupe recommande que les données détaillées collectées soient mises à la disposition de l'État du pavillon du navire, afin de l'aider à estimer les captures accessoires dans le but de soumettre ces estimations au Secrétariat.
37. La Résolution 10/04 *Sur un programme régional d'observateurs* demande que seul le rapport de marée soit transmis au Secrétariat mais il serait probablement difficile d'utiliser les données agrégées présente dans ces rapports pour les évaluations. Le groupe recommande que, dans un futur proche, les données d'observateurs détaillées soit transmises à une base de données centralisée au Secrétariat de la CTOI. Cela permettrait aux scientifiques de la communauté de la CTOI utiliser l'ensemble des données d'observateurs et non pas uniquement leurs données nationales dans le cadre de leurs analyses scientifiques, par exemple sur les captures accessoires et les rejets. Ces données pourraient faire partie des données habituellement mises à disposition par le Secrétariat de la CTOI, comme les captures nominales et les données de prises et effort. Le groupe a souligné que l'un des principaux bénéficiaires de ces données devrait être le Groupe de travail de la CTOI sur les écosystèmes et les prises accessoires.
38. En ce qui concerne l'utilisation des données d'observateurs, il fut recommandé que s'appliquent les règle de confidentialité établies par la CTOI dans la *Résolution 98/02 Politique et procédures de confidentialité des données statistiques*. Par ailleurs, le groupe a suggéré qu'il serait intéressant d'étudier, au cours de la prochaine session du Comité scientifique, la mise en place de règles d'utilisation des données du même type que celles appliquées par la CCAMLR (qui exige l'autorisation préalable des CPC).

AUTRES QUESTIONS

39. Afin de garantir un niveau de qualité et de sécurité dans le cadre du ROS, il a été décidé de critères de base que devront respecter les observateurs pour obtenir la certification de la CTOI. Ces critères de base sont présentés dans l'[Annexe VIII](#).
40. Les CPC devront fournir à la CTOI une liste d'observateurs respectant ces critères et qui ont été formés pour le ROS. Le Secrétariat attribuera à chacun d'entre eux un Numéro d'observateur de la CTOI.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Buts et objectifs du Programme régional d'observateurs de la CTOI

Résolution 10/04 Sur un programme régional d'observateurs.

2. Revue des programmes d'observateurs dans l'océan Indien et dans d'autres ORGP-thons

Les pays et structures (SWIOFP, COI) présenteront les projets d'observateurs en cours et futurs.

Présentation des programmes d'observateurs de la WCPFC et de l'IATTC.

3. Revue des propositions de manuel de l'observateur et du manuel de formation

Revue des propositions de manuel de l'observateur et de manuel de formation préparées par le Secrétariat par le biais d'un consultant. Finalisation des manuels et de la liste des données de base à collecter.

4. Réalisation à l'échelon national

Revue des plans nationaux pour l'application du Programme régional d'observateurs de la CTOI, à compter du 1^{er} juillet 2010.

5. Règles et procédures de soumission au Secrétariat et d'utilisation des données collectées

Comment les données collectées par le Programme régional d'observateurs seront transmises à la CTOI et comment elles pourront être utilisées.

6. Autres questions

ANNEXE II

LISTE DES PARTICIPANTS

Alejandro ANGANUZZI
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
Email: aa@iotc.org

Juan José ARESO
Spanish Fisheries Office
P.O.B 497
Victoria
Seychelles
Phone: +248 324578
Fax: +248 324578
Email: jjareso@seychelles.net

Pascal BACH
Fishery Biologist
IRD
UMR 212/SEMIR
16, Rue Claude Chappe
Le Port 97420
Réunion
Phone: +262 262 551522
Email: pascal.bach@ird.fr

Wen-Yu CHIU
Specialist
70-1, Sec.1, Jinshan S. Rd., Taipei,
Taiwan, R.O.C
Phone: + 886-2-3343-6085
Fax: +886 2 3343-6128
Email: wenyu@msl.fg.gov.tw

Gerard DOMINGUE
Compliance Officer
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
Email: gerard.domingue@iotc.org

Ms. Maria Teresa GANHO PEREIRA
ATHAYDE
TAAF a/c
SEAMORE- Marine Organization for Research
and Education
P.O.B 69
Rue le Conte de Lisle
St. Gilles Les Bains 97434
La Réunion- France
Phone: +33 0 262 262 226203
Email: ttathayde@live.co.uk

Christopher HEINECKEN
Capricorn Fisheries Monitoring
P.O.B 10035
15 Forgate Sq.
Table Bay Blvd
Cape Town 8000
South Africa
Phone: +27 21 4256226
Fax: +27 21 4251994
Email: capfish@mweb.co.za

Miguel HERRERA
Data Coordinator
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
Email: miguel.herrera@iotc.org

Vincent LUCAS
Manager For Research & Development
Seychelles Fishing Authority
P.O.B 449
Fishing Port
Victoria
Seychelles
Phone: +248 670314
Fax: +248 224508
Email: vlucas@sfa.sc

Julien MILLION
Tagging Assistant
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364

Takeshi MIWA
Assistant Director
Far Seas Fisheries Division
Resource Management Department
Fisheries Agency of Japan
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku
Tokyo 100-8950
Japan
Phone: +81 3 6744 2364
Fax: + 81 3 3595 7332
Email: takeshi_miwa@nm.maff.go.jp

Xavier NICOLAS
Coordinateur Technique Régional
Plan Régional de Surveillance des Pêches
Commission de l'Océan Indien
120 Avenue Sir Guy Forget,
BP 7
Quatre Bornes,
Mauritius
Phone: +230 4277281
Fax: +230 4277281
Email: xavier.nicolas@coi-ioc.org

Tom NISHIDA
Scientist
International Marine Fisheries Resources
National Research Institute of Far Seas
Fisheries
5-7-1, Orido. Shimizu-Ward
Shizuoka City
Japan
Phone: +81 0 54 336 6052
Fax: +81 0 54 336 6052
Email: tnishida@affrc.go.jp

Rondolph PAYET
Regional Executive Secretary
Regional Management Unit
South West Indian Ocean Fisheries Project
P.O.B 81651-80100
English Point
Mombasa
Kenya
Phone: +254 721453545
Fax: +254 412001133
Email: rpayet@swiofp.net

Ms. Lucia PIERRE
Data Assistant
Indian Ocean Tuna Commission
P.O.Box 1011
Victoria
Seychelles
Phone: +248 225494
Fax: +248 224364
Email: lp@iotc.org

Jan ROBINSON
Fisheries Research Manager
Seychelles Fishing Authority
P.O.B 449
Fishing Port
Victoria
Seychelles
Phone: + 248 670338
Fax: + 248 224508
Email: jrobinson@sfa.sc

Pornchai SINGHABOON
Kasetsart Campus (DOF)
Senior Fisheries Biologist/Navigator
Deep Sea Fisheries Sector
Department of Fisheries Thailand
Jatujus Street
Bangkok
Thailand
Phone: +66 29406148
Fax: +66 29406148
Email: pornslek@hotmail.com

Ross WANLESS
Africa Coordinator
Birdlife International
P.O.B 7119
Roggebaai
Cape Town,
8012, Western Cape
South Africa
Phone: +27 (0) 214197347
Fax: + 27 (0) 865454319
Email: gsp@birdlife.org.za

Ren-Fen WU
Director
Information Division
19, Lane 113, Roosevelt Road
Sec. 4,
Taipei Taiwan
Republic of China
Phone: +886 2 27381118
Fax: +886 2 27384329
Email: fan@ofdc.org.tw



ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Disponible
IOTC-2010-ROS-01	Draft agenda of the Technical Meeting on the Regional Observer Scheme	✓
IOTC-2010-ROS-02	WS ROS List of documents	✓
IOTC-2010-ROS-03	European Scheme of Observers on Board Purse-Seiners in the Indian Ocean	✓
IOTC-2010-ROS-04	Resolution 10/04 <i>On a Regional Observer Scheme</i>	✓
IOTC-2010-ROS-05	Implementation plan of National Observer Project of Korea	✓
IOTC-2010-ROS-06	Draft Observer Manual	✓
IOTC-2010-ROS-07	Draft Data Sheets Fields	✓
IOTC-2010-ROS-08	Draft Observer Trip Report Template	✓

ANNEXE IV
RESOLUTION 10/04
SUR UN PROGRAMME REGIONAL D'OBSERVATEURS

La Commission des thons de l'océan Indien (CTOI),

PRENANT EN COMPTE la nécessité d'améliorer l'information scientifique, en particulier pour fournir au Comité scientifique des données pour améliorer la gestion des thons et des thonidés pêchés dans l'océan Indien ;

RAPPELANT les responsabilités des États du pavillon de s'assurer que leurs navires mènent leurs activités de pêche de façon responsable et en respect total des mesures de conservation et de gestion de la CTOI ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'agir pour améliorer l'efficacité de la CTOI à atteindre ses objectifs ;

CONSIDÉRANT les obligations des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes (ci-après appelées « CPC ») de pleinement se conformer les mesures de conservation et de gestion de la CTOI ;

CONSCIENTE de la nécessité d'un effort soutenu de la part des CPC pour garantir le respect des mesures de conservation et de gestion de la CTOI et de la nécessité d'encourager les parties non contractantes (« NCP ») à respecter ces mêmes mesures ;

SOULIGNANT que l'adoption de cette mesure a pour but d'apporter une aide à l'application des mesures de conservation et de gestion et à la recherche scientifique sur les thons et les thonidés ;

CONSIDÉRANT les dispositions exposées dans la *Résolution 09/04 sur un programme régional d'observateurs*

CONSIDÉRANT les délibérations de la 12^e Session du Comité Scientifique de la CTOI qui s'est tenue à Victoria, Seychelles du 30 novembre au 4 décembre 2009 ;

ADOpte ce qui suit, conformément à l'alinéa 1 de l'article IX de l'Accord portant création de la CTOI.

Objectif

1. L'objectif du Programme d'observateurs de la CTOI sera de collecter des données de captures et autres données scientifiques sur les pêches vérifiées, sur les thons et les thonidés dans la zone de compétence de la CTOI.

Programme d'observateurs

2. Afin d'améliorer la collecte de données scientifiques, au moins 5% des du nombre d'opérations/calées de chaque type d'engin par les flottes de chaque CPC, ayant lieu dans l'océan Indien, de 24 m de longueur hors-tout et plus ou de moins de 24 m s'ils pêchent hors de leur ZEE, devront être couverts par ce programme d'observateurs. Pour les navires de moins de 24 m, s'ils pêchent hors de leur ZEE, la couverture mentionnée ci-dessus devra être progressivement atteinte d'ici à janvier 2013.

3. Sur un senneur ayant à bord un observateur¹ comme indiqué dans le paragraphe 1, ledit observateur devra également suivre le débarquement pour identifier la composition des captures de thon obèse. Cette clause ne s'applique pas aux CPC qui ont déjà un système d'échantillonnage, avec une couverture au moins équivalente à celle définie au paragraphe 2.
4. Le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux sera également suivi par des échantillonneurs² sur le site de débarquement. Le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devrait progressivement augmenter jusqu'à 5% des activités totales des bateaux (c'est à dire du nombre total de marées ou du nombre total de bateaux en activités).
5. Les CPC :
 - (a) auront la responsabilité au premier chef de recruter des observateurs qualifiés. Chaque CPC pourra choisir d'affecter des ressortissants ou non ressortissants de l'État du pavillon du navire sur lequel ils sont déployés ;
 - (b) s'efforceront de faire en sorte que le niveau minimal de couverture soit atteint et que les navires observés représentent un échantillon représentatif des types d'engins utilisés dans la flotte ;
 - (c) prendront toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les observateurs puissent remplir leur mission de façon satisfaisante et en toute sécurité ;
 - (d) s'assureront que les observateurs changent de navire d'une affectation à l'autre. Les observateurs n'accompliront aucune autre tâche que celles mentionnées dans les paragraphes 10 et 11 ci-dessous.
 - (e) s'assureront que le navire sur lequel un observateur est placé lui fournira le gîte et le couvert convenables durant son affectation, si possible du même niveau que ceux des officiers. Le capitaine du navire s'assurera que toute la coopération due est accordée aux observateurs afin de leur permettre de remplir leurs fonctions en toute sécurité, y compris en leur donnant accès, sur demande, aux captures retenues et aux captures qui doivent être rejetées.
6. Le coût du programme d'observateurs (paragraphes 2 et 3) sera assumé par chaque CPC.
7. Le programme d'échantillonnage mentionné au paragraphe 4 sera financé sur les reliquats budgétaires de la Commission et sur des contributions volontaires, dans une première phase. La Commission examinera, lors de sa 14e session, un financement alternatif pour ce programme.
8. Si la couverture mentionnée aux paragraphes 2 et 3 n'est pas respectée par une CPC, toute autre CPC pourra, avec l'autorisation de la CPC qui ne respecte pas la couverture, placer un observateur pour remplir les tâches exposées aux paragraphes 1, 2 et 3 jusqu'à ce que la première CPC ne fournisse un remplaçant ou que l'objectif de couverture ne soit atteint.
9. Les CPC fourniront annuellement au Secrétaire exécutif et au Comité scientifique un rapport sur les navires suivis et sur la couverture pour chaque type d'engin, conformément aux dispositions de cette résolution.
10. Les observateur devront :
 - (a) enregistrer et faire rapport sur les activités de pêche et vérifier la position du navire ;
 - (b) observer et estimer les captures, dans la mesure du possible, en vue d'identifier la composition des prises et de surveiller les rejets, les prises accessoires et les fréquences de tailles ;
 - (c) noter le type d'engin, la taille des mailles et les dispositifs attachés utilisés par le capitaine ;
 - (d) recueillir des informations pour permettre de vérifier les entrées saisies dans les registres de

¹ Observateur : une personne qui recueille des informations à bord d'un navire de pêche. Les programmes d'observateurs peuvent servir à quantifier la composition spécifique des espèces cibles, les captures accessoires conservées, les produits dérivés, les rejets, à récupérer des marques etc.

² Échantillonneur : une personne qui recueille des informations à terre durant le déchargement d'un navire de pêche. Les échantillonnages de terrain peuvent servir à quantifier les captures et les captures accessoires conservées, à récupérer des marques etc.

- pêche (composition spécifique et quantités, poids vif et transformé, et lieu de capture, si disponibles); et
- (e) accomplir toute autre tâche à caractère scientifique (par exemple échantillonnages) comme demandé par le Comité scientifique de la CTOI.
11. L'observateur, dans les 30 jours suivant la fin de chaque marée, fera rapport à la CPC du navire. La CPC transmettra, sous 90 jours, ce rapport (pour lequel il est recommandé d'utiliser une grille de 1°x1°) au Secrétaire exécutif, qui le mettra, sur demande, à la disposition du Comité scientifique. Dans le cas où le navire pêche dans la ZEE d'un État côtier, le rapport sera également transmis à cet État.
 12. Les règles de confidentialités exposées dans la *Résolution 98/02 politique et procédures de confidentialité des données statistiques* pour les données à haute résolution s'appliqueront.
 13. Les échantillonneurs devront suivre les captures sur le site de débarquement dans le but d'estimer les prises par tailles par type de bateau, engin et espèce, ou entreprendre des études scientifiques comme requis par le Comité Scientifique de la CTOI.
 14. Les reliquats budgétaires de la CTOI pourront être utilisés pour aider à la mise en place de ce programme dans les États en développement, notamment pour la formation des observateurs et des échantillonneurs.
 15. Cette résolution prendra effet le 1er juillet 2010.
 16. Les éléments du Programme d'observateurs, notamment ceux concernant sa couverture, seront examinés et révisés, si nécessaire, en 2012 et les années suivantes. En se basant sur l'expérience des autres ORGP-thons, le Comité scientifique élaborera, durant sa session 2009, un manuel pratique pour les observateurs, un modèle de rapport (incluant une série de données de base) et un programme de formation.
 17. Cette résolution remplace la *Résolution 09/04 sur un programme régional d'observateurs*.

ANNEXE V

COMPARAISON DES PROGRAMMES D'OBSERVATEURS DANS L'OCEAN INDIEN

	SWIOFP	COI	TAAF	UE PS	ESPAGNE LL	RÉUNION LL	MADAGASCAR	TAIWAN LL	JAPON LL	AFRIQUE DU SUD LL	CTOI
Objectifs	Renforcement des capacités Collecte de données scientifiques	Aide aux pays de la COI à respecter les mesures de la CTOI Aide à la gestion des observateurs	Contrôles dans la ZEE des TAAF Collecte de données scientifiques	Collecte de données scientifiques	Collecte de données scientifiques	Collecte de données scientifiques	Collecte de données scientifiques et contrôle	Collecte de données scientifiques	Collecte de données scientifiques	Collecte de données scientifiques et contrôle	Collecte de données scientifiques
Zone de coopération	9 pays	5 pays + Mozambique	ZEE des TAAF et de Mayotte	océan Indien	océan Indien	ZEE française et malgache	océan Indien	océan Indien	océan Indien	ZEE d'Afrique du Sud	océan Indien
Flottes observées	Nationale	COI et sous licence	Sous licence	Nationale	Nationale	Nationale	Nationale et sous licence	Nationale	Nationale	Nationale et sous licence	>24m <24m hors de la ZEE
Nombre d'observateurs	5 par pays	3 par pays	9-10			3			18		-
Couverture	>400 jours (sur deux ans)	2 ans	450 jours/an	9% des opérations de pêche		5% des opérations de pêche		5% des opérations de pêche			5% des opérations de pêche 5% de l'activité des navires
Période de formation	21 jours	21 jours	3 semaines	1 jour		2 jours à 2 semaines					
Espèces principales	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires	cibles, non cibles et accessoires

ANNEXE VI DONNEES DE BASE A COLLECTER

Procédures de recueil des données et d'échantillonnage à bord

Au cours de son affectation, chaque observateur devra recueillir une grande quantité d'informations couvrant une large gamme de données, dont : la logistique, les informations sur le navire, sur les activités de pêche et sur les captures. En plus de cela, ils devront recueillir des informations biologiques sur certaines espèces clés et prendre note des impacts des activités de pêche sur la faune marine. Les observateurs devront saisir avec précision ces informations dans une série de formulaires. Les observateurs pourront être également amenés à saisir ces informations dans une base de données électronique. Lorsque ces données ne sont pas disponibles ou ne s'appliquent pas, l'observateur devra l'expliquer dans le rapport de fin de marée.

Les informations de base sur les navires sont similaires pour la plupart des types de navires et de pêcheries et correspondent en général à l'ensemble d'une marée ; par contre, les données sur les prises et l'effort dépendent de la pêcherie, des espèces cibles, des engins de pêche et des méthodes de pêche (par exemple senneurs, palangriers ou canneurs). Les procédures d'échantillonnage biologique peuvent correspondre à plusieurs pêcheries, mais les stratégies d'échantillonnage sont souvent déterminées par la nature opérationnelle de la pêcherie et les données à recueillir. La collecte des données peut être divisée en plusieurs catégories qui peuvent être adaptées au navire et à la pêcherie observés. Ces catégories de données comprennent :

- Données générales
- Navires et engins spécifiques à la pêcherie
- Collecte des données biologiques
- Suivi environnemental

Les données générales couvrent tous les types de navires et de pêcheries (y compris les débarquements artisanaux). Ces données sont généralement spécifiques à une marée et couvrent :

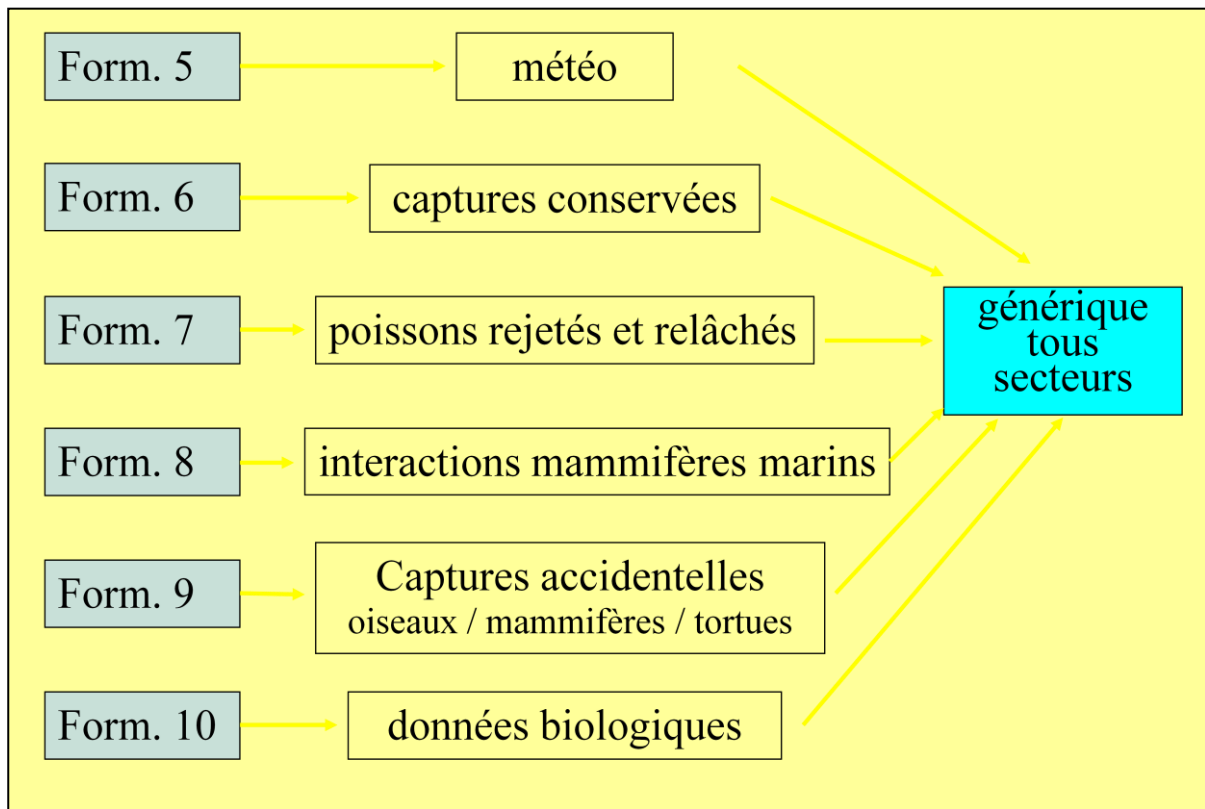
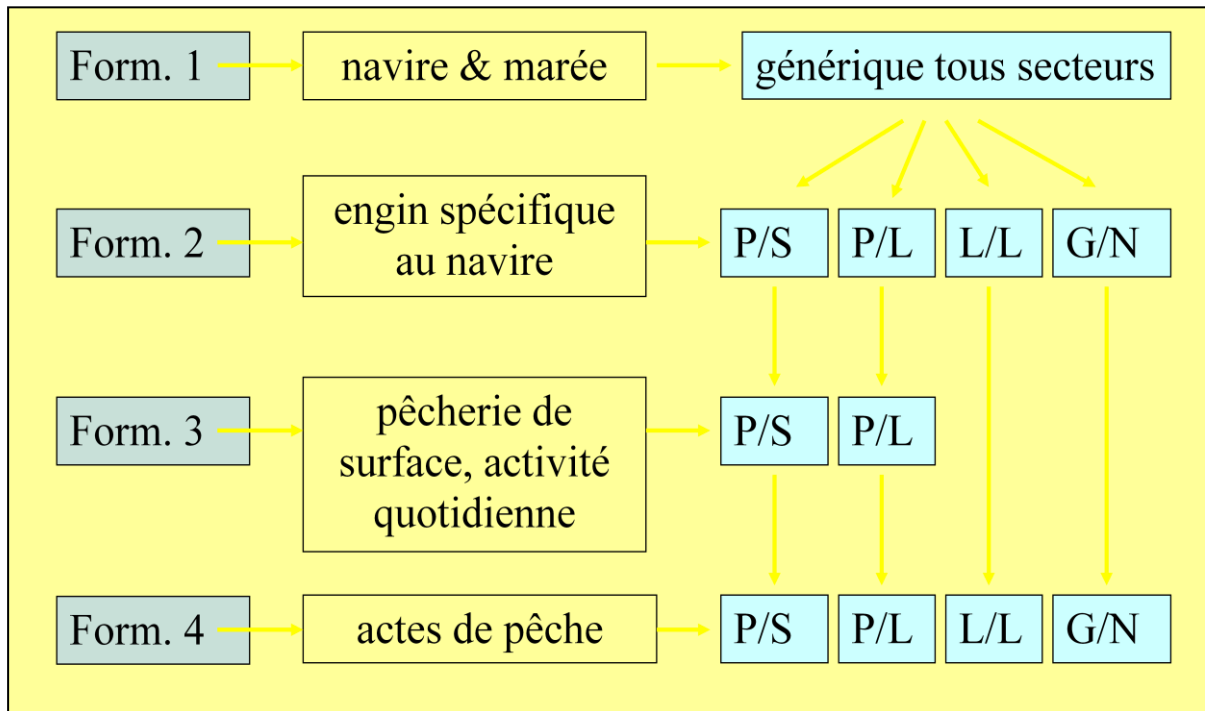
- Informations sur l'observateur et son déploiement
- Propriétaires et équipage du navire
- Informations sur le navire
- Électronique de bord
- Informations sur la sortie de pêche
- Informations sur les captures

Description des données à collecter

Chaque champ de données dans les formulaires doit être rempli de manière à refléter avec exactitude les informations requises pour ce champ. Dans certains cas, un simple mot ou un code suffit. Cependant, lorsqu'un champ exige du texte pour inscrire un nom ou une adresse, ces informations devront être écrites en intégralité. Lors de la saisie d'informations dans une base de données, il sera important de distinguer entre le texte et les nombres. Dans le cas de la saisie de mesures il est important d'indiquer clairement quelle est l'unité utilisée. Par exemple, les distances peuvent être mesurées en *kilomètres*, en *milles marins* ou en *miles*. Si l'unité n'est pas précisée sur le formulaire il faudra l'indiquer avec la valeur saisie.

La description des champs de données dans cette section aidera l'observateur à comprendre la nature exacte des informations à enregistrer, les procédures à suivre lorsque les données ne sont pas disponibles ou lorsque l'observateur souhaite enregistrer des informations additionnelles.

Schéma des relations entre les formulaires de données



FORM.1 : Informations sur le navire et la marée

(Toutes les marées d'observateurs)

Informations sur le navire

Nom et numéro d'enregistrement du navire / Numéro CTOI (si applicable)
Type de navire et engin principal
Espèces cibles autorisées (*liste, recommandé*)

Observateur et déploiement

Nom de l'observateur
Nationalité de l'observateur
Certification de l'observateur (agence et numéro)
Organisme de contrôle
Personne(s) à contacter
Date & heure d'embarquement
Lieu d'embarquement
Date & heure de débarquement
Lieu de débarquement

Propriétaires et équipage du navire

Propriétaires inscrits
Affréteurs / exploitants
Nom du patron de pêche
Nationalité du patron de pêche
Nom du capitaine
Nationalité du capitaine
Effectif de l'équipage

Informations spécifiques sur le navire

Pavillon
Numéro de registre national
Numéro IMO ou Lloyd's (*recommandé*)
Indicatif d'appel radio international (IRCS)
Téléphone, fax et courriel du navire
Tonnage (GRT ou GT)
Longueur hors-tout (LHT)
Moteurs principaux : marque/puissance
Vitesse de croisière/maximale du navire (*recommandé*)
Autonomie du navire (jours de mer)
Matériau de la coque
Capacité de stockage de poisson totale (en t ou m³)
Méthodes de stockage du poisson

Électronique de bord

Radios
Systèmes de communication par satellite
Services d'informations pour la pêche
Système de surveillance des navires (SSN/VMS)
Système de positionnement global (GPS)
Traceurs de cartes
Radars
Échosondeur
Sonar acoustique
Fac-similé météorologique
Température de surface de la mer (SST)
Bathythermographe (XBT)
Courantomètre acoustique à effet Doppler

Informations sur la sortie de pêche

Date & heure de début de la sortie (départ du port, ...)

Date & heure de fin de la sortie (retour au port,...) (*recommandé mais pas obligatoire*)

Port de retour

Informations de l'observateur

Nombre total de jours passés dans la zone de pêche

Nombre total de jours/de coups de pêche

Nombre total de jours passés à transiter vers les zones de pêche

Nombre total de jours de recherche du poisson

Nombre total de jours perdus du fait de la météo

Nombre total de jours perdus du fait de pannes mécaniques ou des engins

Nombre total de jours perdus du fait d'événements imprévus (préciser)

Informations résumées sur les captures

Poids/espèces/transbordées en mer (codes CTOI/FAO)

Informations sur le navire receveur

Poids total de poisson transformé à bord lors du débarquement

Poids/espèces/transformées (codes CTOI/FAO)

FORM.2 : Informations spécifiques sur les engins

Form. 2 : SENNEURS

Longueur maximale du filet (mètres)
Profondeur maximale du filet (mètres)
Maillage (maille étirée en mm)
Power Block : marque et modèle
Treuil de senne : marque et modèle
Nombre de bouées par type (satellite, radio...) :

- en mer
- à bord à l'embarquement

Noms des navires auxiliaires associés

Form. 2 : CANNEURS

Cannes automatiques (oui/non)
Nombre maximum de cannes en opération
Volume total des cuves à appât vivant (m³)

Form. 2 : FILEYEURS

Nombre total de panneaux de filet à bord
Longueur totale des panneaux
Longueur de filet déployable maximale par jour
Taille des mailles (étirées)
Vire-filet

Form. 2 : PALANGRES PÉLAGIQUES

Nom du navire et numéro CTOI
Espèces cibles

Spécification des palangres

Type de palangre
Longueur de la ligne principale
Matériau et diamètre de la ligne principale
Optionnel, si applicable :
Stockage des avançons (bassines / paniers / enroulés)
Matériaux et diamètres des avançons
Matériaux et diamètres des lignes lestées
Nombre d'hameçons par panier/bassine
Types et tailles des hameçons utilisés

Équipement

Lance-ligne
Machine à lancer les appâts
Treuil à ligne principale
Stockage du poisson
Méthode de réfrigération

Informations sur les *Tori lines*

Longueur de la ligne à banderoles (m)
Hauteur d'attache au dessus de l'eau (m)
Nombre de banderoles attachées
Banderoles par paires ou seules ?
Distance entre les banderoles
Longueur des banderoles (min/max)
Distance entre le point d'attache et le point de submersion (m)

Dispositif remorqué attaché à la fin de la ligne à banderoles ? (oui/non, le cas échéant : décrire le dispositif, dimensions, masse et type de matériau utilisé ; joindre une photo)

En l'absence de vent et de houle, toutes les banderoles ont-elles atteint la surface de l'eau (toutes/certaines/aucunes) ?

Joindre un diagramme des banderoles

FORM. 3 : Journal d'activité quotidienne des pêcheries de surface (senne et canne)

Nom du navire (et numéro)

Date

Espèces cibles

Journal d'activité quotidienne (*à remplir chaque fois que l'activité change*)

Heure

Position (latitude & longitude)

Code d'activité

Autres

Nombre total de bancs de poissons détectés ce jour

Observations exceptionnelles (détailler)

Commentaires de l'observateur

FORM. 4 : Coups de pêche

Form. 4 : JOURNAL DE CALÉE DE SENNE

Espèces cibles
Numéro de calée
Date & heure du début de calée
Position (latitude, longitude)

Séquence de calée

Heure de détection du banc de poisson
Détection du banc (indice)
Type de banc
Type d'association
Heure de début de boursage
Heure de fin de boursage
Heure de début de cargage
Heure de fin de cargage
Poids moyen de la cargue
Nombre total de cargues
Heure de retour à bord du skiff
Nombre (et n°) de bouées DCP
Nombre de poissons marqués capturés
Captures conservées par espèces
Nombre de filets
Captures relâchées/rejetées par espèces (à bord, dans le filet...)
Nombre total de poissons (par espèces) échantillonnés pour la biologie (*décrire la méthode d'échantillonnage*)

Form. 4 : JOURNAL DE PÊCHE À LA CANNE

(deux coups de pêche distincts sont séparés d'au moins 10 minutes si ils ont lieu sur le même banc)

Nom et numéro CTOI du navire
Date
Espèces cibles
Numéro d'événement
Heure de détection du banc
Détection du banc (indice)
Type de banc
Type d'association
Position (latitude, longitude)
Date & heure de début
Heure de fin
Nombre de cannes en opération
Appâts utilisés ? (oui/non, si oui, vifs/surgelés)
Espèces dans le cas des appâts surgelés
Types de leurres utilisés
Estimation du poids total capturé par espèces
Nombre de poissons marqués capturés
Nombre total de poissons (par espèces) échantillonnés pour la biologie (*décrire la méthode d'échantillonnage*)
Captures conservées
Captures relâchées/rejetées

Informations sur la capture des appâts

Méthode de capture des appâts
Date & heure

Position
Estimation du poids total d'appâts chargé
Trois principales espèces

Form. 4 : INFORMATIONS SUR LE FILAGE ET LE VIRAGE DES PALANGRES PÉLAGIQUES

Nom et numéro CTOI du navire
Espèces cibles

Filage

Numéro de calée
Date de filage
Heure de filage
Position de filage
Vitesse de filage (nœuds) (*recommandé mais pas obligatoire*)
Vitesse du lance-ligne ($m.s^{-1}$)
Temps d'accrochage (secondes) (*recommandé mais pas obligatoire*)
Heure de virage
Position de virage
Longueur total de la ligne
Nombre total d'hameçons utilisés
Ratio d'hameçons par taille
Nombre total de bas de ligne métalliques
Espèces d'appâts (1 / 2 / 3)
Ratios entre les espèces d'appâts (% 1/% 2/% 3)
Appâts colorés (oui/non, si oui, couleur)
Nombre d'hameçons par panier
Longueur moyenne des avançons (mètres)
Nombre total de bouées radar/balises déployées
Lests de ligne principale (oui/non, si oui, poids total en kg)
Lests d'avançons (oui/non, si oui, distance entre le lest et l'hameçon et poids utilisé en g)
Light-sticks (oui/non, si oui, nombre total et couleur)
Éclairage du pont (oui/non)
Lignes d'effarouchement des oiseaux/*tori lines* déployées (oui/non, si oui, nombre total)

Virage

Date & heure de début de virage
Position de début de virage
Date & heure de fin de virage
Position de fin de virage
Nombre observé d'hameçons virés
Dispositif d'effarouchement des oiseaux sur le treuil ? (oui/non, si oui, décrire)
Gestion des entrailles
Position du rejet des entrailles

FORM. 5 : OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Vent	Force & direction
Mer	Hauteur & direction
Houle	Hauteur & direction

FORM. 6 : Captures conservées

Espèces
Code de transformation
Nombre de poissons
Poids total transformé

FORM. 7 : Captures accessoires relâchées/rejetées

Espèces
Nombre/poids estimé de poisson
État
Raison du rejet
Marquage (oui/non)

FORM. 8 : Déprédation

Numéro de coup de pêche
Espèce prédatrice
Code de fiabilité de l'identification

Déprédation suspectée des appâts ? (oui/non)
Déprédation suspectée des captures ? (oui/non)
Mesures de mitigation

FORM. 9 : Captures accidentelles d'oiseaux de mer, de tortues et de mammifères marins

Numéro de coup de pêche
Espèces
Nombre capturé
Raison de capture
Utilisation d'un dégorgeoir et d'un coupe-ligne ? (oui/non)
État relâché (mort/vivant)
Réanimation ? (oui/non)
Échantillon conservé ? (oui/non)
Longueur de la tortue/du mammifère marin
Numéro de marque/de bague (détailler)
Photo d'identification pour les tortues et les mammifères marins

FORM. 10 : Collecte de données biologiques

Espèce
Longueur (série de mesures)
Poids
Sexe (*recommandé, non obligatoire*)
Maturité (*recommandé, non obligatoire*)
Âge & croissance (otolithes) (*recommandé, non obligatoire*)
Autres (échantillons génétiques, photos...)

FORM. 11 : Récupération de marques

Espèce
Numéro/type de marque
Position
Dispositif d'enregistrement de la position
Nom et pavillon du navire
Méthode de capture
État du poisson
Longueur et code de méthode de mesure
Poids
Genre
Échantillon conservé (oui/non)
Information sur le découvreur

FORM. 12 : Observations de navires de pêche/auxiliaires

Date
Heure
Nombre de navires dans la zone
Position
Position relative à la position de l'observateur (direction/distance)
Informations sur les navires (nom, pavillon, activité)
Description
Photo prise ? (oui/non)

FORM. 13 : Transbordement (si pas d'observateur sur le navire receveur)

Date
Heure de début
Heure de fin
Position
Catégorie
Produits transbordés
Nom du navire transporteur/de pêche

FORM. 14 : Gestion des déchets (*recommandé*)

Annexe 5 de l'accord MARPOL

Catégorie de déchets
Méthode de stockage/élimination

ANNEXE VII

MODELE DE RAPPORT DE MAREE POUR LES OBSERVATEURS

RÉSOLUTION 10/04, paragraphes 11-12

- 11 L'observateur, dans les 30 jours suivant la fin de chaque marée, fera rapport à la CPC du navire. La CPC transmettra, sous 90 jours, ce rapport (pour lequel il est recommandé d'utiliser une grille de 1°x1°) au Secrétaire exécutif, qui le mettra, sur demande, à la disposition du Comité scientifique. Dans le cas où le navire pêche dans la ZEE d'un État côtier, le rapport sera également transmis à cet État.
- 12 Les règles de confidentialités exposées dans la *Résolution 98/02 politique et procédures de confidentialité des données statistiques pour les données à haute résolution s'appliqueront.*

Le rapport de marée de l'observateur doit couvrir en détail les données et événements de la marée concernée. Le format et les sections présentés ci-dessous doivent servir de guide à la structure et au contenu de ce rapport. Des sections peuvent être ajoutées ou supprimées selon les besoins.

Les observateurs sont encouragés à prendre des notes détaillées tout au long de leurs assignations et à inclure dans leurs rapports sous forme de commentaires des informations qui ne sont pas demandées dans les formulaires. Les photographies et les diagrammes sont très utiles et les observateurs sont encouragés à en joindre à leurs rapports, soit dans le corps du rapport soit dans ses annexes.

MODÈLE DE RAPPORT

Nom de l'observateur

Numéro d'observateur de la CTOI (*si applicable*)

Nom et numéro CTOI du navire

Type de marée (palangre, senne, filet maillant, canne)

Dates de marée

1. RÉSUMÉ DE LA MARÉE (*à saisir à la fin*)

Bref résumé des activités réalisées, y compris toutes tâches spécifiques autres que celles décrites dans le Manuel de l'observateur scientifique. Ces informations devront être saisies une fois que le contenu principal du rapport aura été écrit. Elles devront inclure un bref résumé pour chaque section ou mettre en valeur les points sur lesquels l'observateur souhaite attirer l'attention.

Questions opérationnelles

Tâches de l'observateur

Journal/formulaires de l'observateur

2. INFORMATIONS SUR L'OBSERVATEUR SCIENTIFIQUE ET LE NAVIRE

2.1 Informations sur l'observateur scientifique

Nom de l'observateur

Nationalité
Observateur international ou national ?
Organisation employeur
Adresse de contact
Lieu d'embarquement
Lieu de débarquement

2.2 Informations sur le navire (à partir du formulaire d'information sur le navire)

Nom du navire
Indicatif d'appel radio
Port d'attache
État du pavillon
Propriétaire
Affréteur
Type de navire
Engin de pêche
Taille (GT ou GRT)
Longueur (LHT)
Capacité de surgélation
Capacité de cale/méthode de stockage
Équipements électroniques :
 Équipement acoustique à bord
 Équipement de relevé de position
 Système de surveillance de du navire (présent/absent)
 Type d'unité et de transmetteur VMS
 Radar
 Équipements de communication
 Traceur

3. ITINÉRAIRE

Port/position de départ
Date de départ
Arrivée sur la zone de pêche
Début de pêche
Fin de pêche
Départ de la zone de pêche
Port/position de retour
Date de retour

4. OPÉRATIONS DE PÊCHE

4.1 Résumé

Nombre total de jours dans la zone de pêche
Nombre total de jours de pêche
Nombre total de jours perdus (mauvais temps, pannes, etc.)
Nombre total de jours de transit/recherche
Espèces cibles
Nombre total de coups pêche
Nombre total d'hameçons/de panneaux
Nombre total d'hameçons/de panneaux perdus
Nombre total de coups de pêche observés
Nombre total d'hameçons/de panneaux observés
Appâts utilisés (espèce 1, espèce 2, espèce 3)

Ratio entre les appâts (% espèce 1, % espèce 2, % espèce 3)

Remarques

4.2 Description des engins

Décrire les engins de pêche utilisés comme indiqué sur les formulaires correspondant à la pêche observée. Inclure la marque, le modèle, la maille, la taille des hameçons etc. Joindre des diagrammes et des photographies en annexe de ce rapport. Noter toute variation non décrite dans les formulaires.

Remarques

4.3 Captures conservées (toutes espèces) / par mois

Année/mois

Espèces

Lieu (1° x 1°)

Nombre

Code de transformation

Poids transformé (kg)

Remarques

4.4 Détails de transformation

Espèces

Code de transformation

Remarques

Décrire les codes de transformation et la méthode utilisée pour calculer les poids totaux vif et transformé.

4.5 Poissons rejetés

Année/mois

Espèces

Lieu (1° x 1°)

Nombre

Motif

5. Résumé de informations biologiques collectées

5.1 Résumé de informations biologiques collectées : indiquer toutes les espèces pour lesquelles des informations biologiques ont été collectées

Code d'espèce

Nombre d'échantillons collectés

Longueur, poids, sexe

Maturité

Otolithes

Autres (détailler)

Remarques

5.2 Lieu de stockage des échantillons biologiques

Types d'échantillons

Espèces

Nombre d'échantillons collectés

Nom et adresse du lieu de stockage des échantillons

5.3 Méthodes de sous-échantillonnage biologique (table/codes)

Fournir une description des méthodologies de sous-échantillonnage utilisées durant la marée.

5.4 Informations sur le marquage

6. Résumé des conditions météorologiques

Fournir une rapide description des conditions météo et de la mer ; signaler tout événement inhabituel.

7. Résumé de la stratégie de pêche

Fournir une rapide description des méthodes et stratégies de pêche, y compris les méthodes utilisées pour minimiser les captures accessoires.

8. Résumé des captures accidentelles

8.1 Mesures de mitigation

Liste des mesures de mitigation utilisées

Le navire opérait-il au sud des 25°S?

Si utilisation de *Tori Lines* :

Nombre de calées durant lesquelles des banderoles furent utilisées

Les banderoles étaient-elles conçues selon les directives de la CTOI ?

Pourcentage de calées durant lesquelles les banderoles ont été utilisées

8.2 Oiseaux de mer capturés

Année/mois

Lieu (1x1)

Espèce

Nombre

Nombre d'oiseaux de mer relâchés morts ou vivants

Remarques

8.3 Mammifères marins capturés

Année/mois

Lieu (1x1)

Espèce

Nombres

Nombre de mammifères marins relâchés morts ou vivants

Remarques

8.4 Déprédation

La perte de poisson a-t-elle été attribuée à des prédateurs mais pas directement observée (remontée de têtes de poissons) ?

8.9 Tortues marines capturées

Année/mois

Lieu (1x1)

Espèce

Nombre

Nombre de tortues relâchées mortes ou vivantes

Remarques

8.10 Informations sur la récupération de marques

8.11 Échantillons conservés

Espèce

Type d'échantillon

Nombre d'échantillons collectés

Photos prises

Motifs de collecte

Informations sur le destinataire des échantillons envoyés

9 Engins de pêche perdus

Inclure des informations sur les engins de pêche perdus, comme la longueur de la ligne ou du filet perdu ou la nature des engins (flotteurs...).

10. Observations de navires

Des navires ont-ils été observés? (o/n)

11 Commentaires généraux

ANNEXE VIII

PREREQUIS DE BASE POUR LA CERTIFICATION DES OBSERVATEURS DE LA CTOI

Recrutement

Les candidats aux formations d'observateurs devront être évalués et avoir, dans l'idéal, les compétences spécifiques suivantes ainsi qu'une expérience professionnelle préalable :

- Éducation de base
- Capacité à travailler seul
- Bonne forme physique
- Capacité à vivre dans des environnements potentiellement hostiles et à maintenir un comportement irréprochable
- Expérience en mer souhaitable

Formations préalables requises pour qu'un observateur soit certifié observateur de la CTOI

- 1 Bases de survie en mer, familiarisation, sécurité des personnes et responsabilité sociale (spécifications de l'IMO STCW95 A-VI/1-1; A-VI/1-4 & A-VI/1)
 - Introduction à la sécurité et à la survie ;
 - Situations d'urgence ;
 - Évacuation ;
 - Engins de survie et canots de sauvetage ;
 - Engins de sauvetage ;
 - Survie en mer.

Prépare les observateurs à réagir dans des situations d'urgence présentant un danger imminent d'inondation, d'incendie ou nécessitant l'évacuation du navire.

- 2 Aptitude physique à travailler en mer
Avant tout déploiement, chaque observateur doit avoir un certificat valide d'aptitude à la haute mer, ainsi qu'être à jour des vaccinations contre le tétanos, la fièvre jaune et la typhoïde, selon les ports d'embarquement et de débarquement.